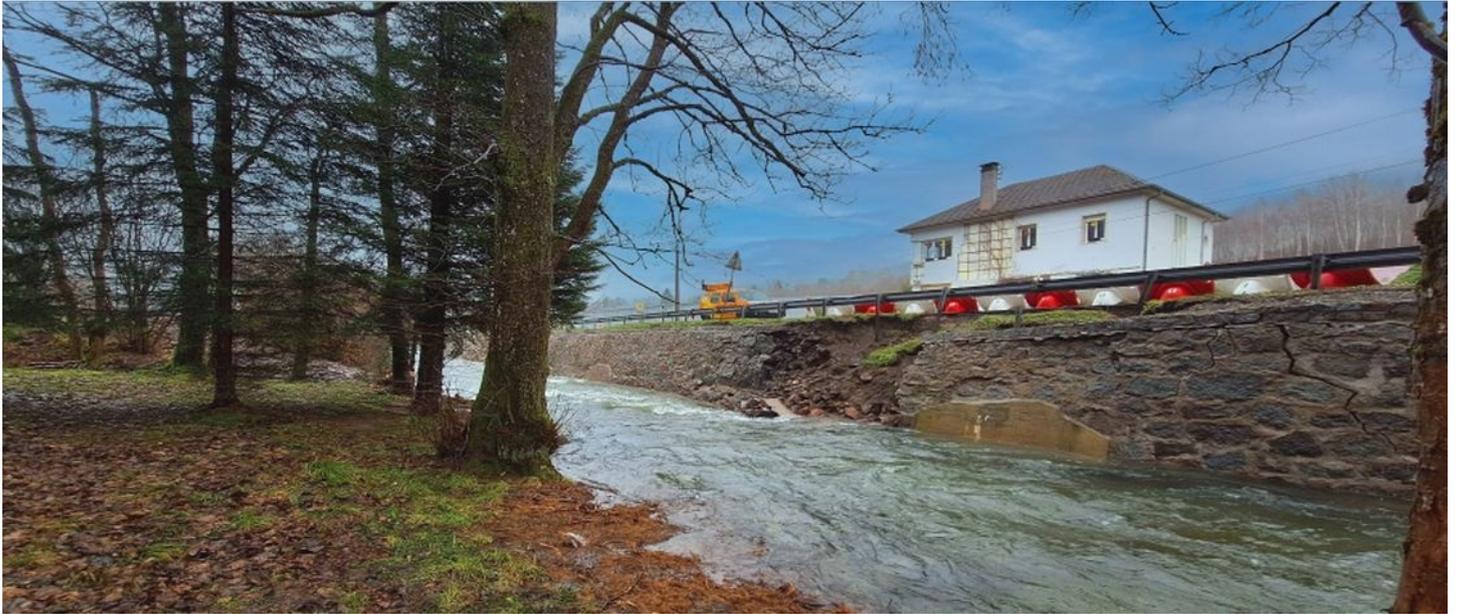




**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



RN66

Réfection de chaussée et réparations d'ouvrages

à hauteur de Bussang et Saint-Maurice-sur-Moselle (88)

du mardi 10 juin au vendredi 3 octobre 2025

SOMMAIRE



I - Des travaux indispensables

II - Description des travaux

III - Ce qu'il faut retenir

IV - Annexe – Présentation de la DIR Est

RN66 – Travaux de réfection de chaussée et de réparation d'ouvrages à hauteur de Bussang et Saint-Maurice-sur-Moselle (88)

Du mardi 10 juin au vendredi 3 octobre 2025, la Direction interdépartementale des Routes Est (DIR Est), pour le compte de l'État, va procéder à des travaux de réfection de chaussée et de réparation d'ouvrages à hauteur de Bussang et Saint-Maurice-sur-Moselle (88) sur la RN66.

>>> Ces travaux entraîneront :

du 10 juin au 8 juillet – travaux de réfection de chaussée

- du 10 juin au 12 juin : une coupure complète de la circulation nuit et jour avec mise en place d'une déviation locale pour les véhicules légers,
- du 12 juin au 8 juillet : plusieurs coupures complètes de la circulation de nuit avec mise en place d'une déviation locale pour les véhicules légers et une circulation alternée par feux de jour (hors samedi et dimanche),
- sur l'ensemble de la durée des travaux : une interdiction de circulation aux poids lourds de plus de 3,5T, des transports exceptionnels et à tout véhicule de largeur de plus de 2,60 m, avec contournement obligatoire du massif vosgien (hors samedi et dimanche).

du 30 juin au 3 octobre – réparation d'un mur et d'un pont

- du 30 juin au 8 juillet : en raison des travaux de chaussée réalisés en simultané, une interdiction de circulation aux poids lourds de plus de 3,5T, des transports exceptionnels et à tout véhicule de largeur de plus de 2,60 m, avec contournement obligatoire du massif vosgien (hors samedi et dimanche),
- du 8 juillet au 3 octobre : un alternat par feux nuit et jour à tout véhicule.

> L'alternat sera mis en place à Bussang sur un linéaire d'environ 140m d'une part, et à St-Maurice-sur-Moselle sur une distance couvrant 40 m de chantier d'autre part.

Pour une route et un chantier plus sûrs, nous remercions les conducteurs de leur patience.
Nous leur recommandons la plus grande prudence en modérant leur vitesse
et en respectant la signalisation de chantier.
Ensemble, protégeons les hommes et les femmes qui travaillent sur ce chantier.

Contact presse :
Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 61 85 18 66

I – Des travaux indispensables

La chaussée est usée et largement fissurée, elle nécessite une rénovation sur toute la traversée de Bussang, dans les deux sens de circulation. Les travaux envisagés sont une remise à neuf de l'intégralité de la couche de roulement (4000T d'enrobés bitumineux), et un traitement en profondeur, ponctuellement jusqu'à 25 cm, des zones fragilisées.

Le mur retenant la RN66 au niveau de Bussang est en cours d'effondrement. Il doit être reconstruit sur une longueur de 30 m par la réalisation d'une paroi clouée, la reconstitution du remblai et la reconstruction de la chaussée.

Le pont voûte du ruisseau de la Feigne, à Saint-Maurice-sur-Moselle, présente des fragilisations structurelles majeures. Il nécessite une réhabilitation après démolition de la demi-chaussée Nord de la RN66 et des trottoirs, puis mise en œuvre d'un mur préfabriqué et reconstruction de la chaussée et des trottoirs.

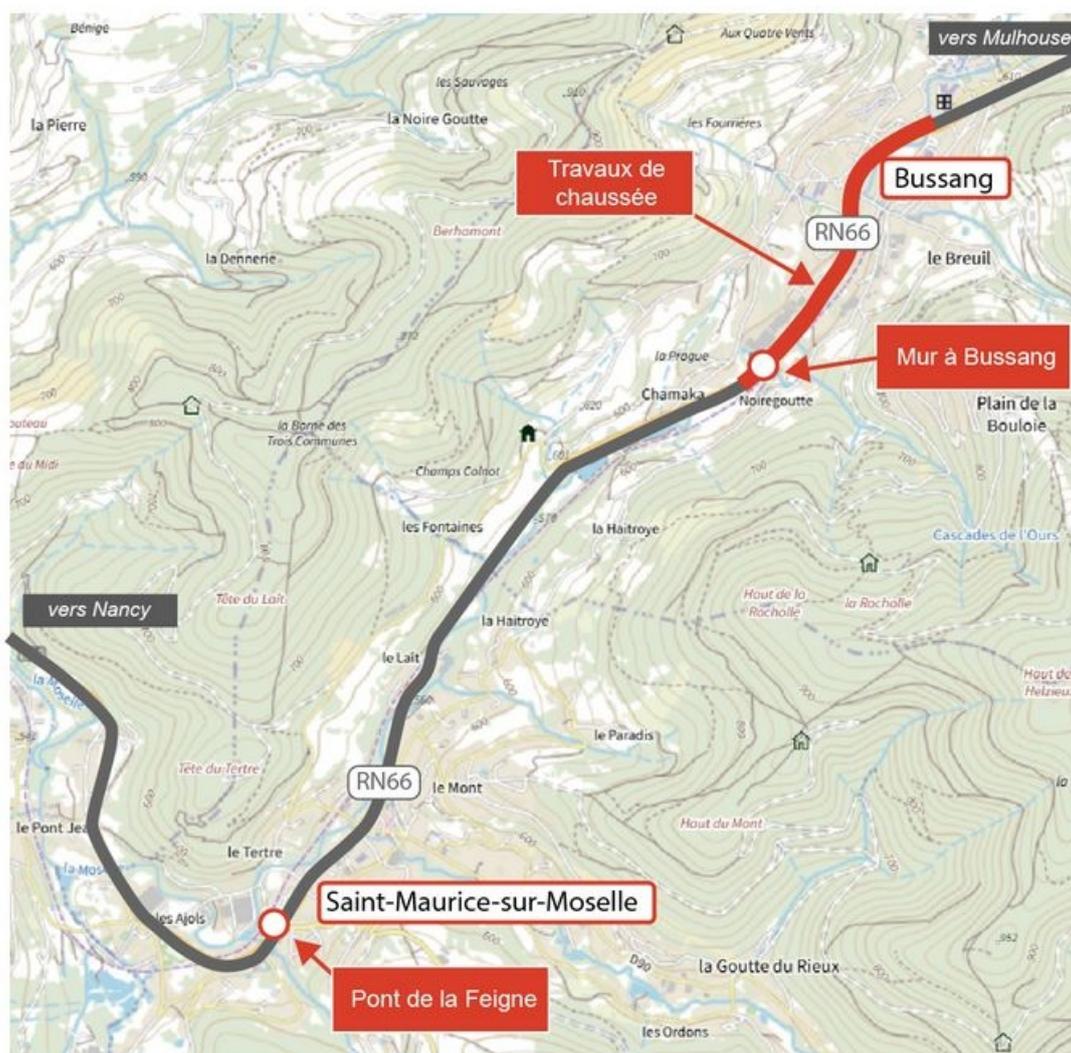
Ces travaux sont entièrement financés par l'État pour un budget prévisionnel d'environ 1,7 M€.

Soit :

> Réfection de chaussée : 700 000 €

> Mur de Bussang : 500 000 €

> Pont de la Feigne : 500 000 €



II – Description des travaux

Phase 1 : du mardi 10 juin au mardi 8 juillet 2025

1.1 - Réfection de chaussée dans la traversée de Bussang (88)

Ce chantier est effectué en continu, nuit et jour (hors samedi et dimanche), il nécessite plusieurs coupures complètes de la circulation et ponctuellement la mise en place d'un alternat de circulation.

Ce mode d'exploitation inhabituel vise à limiter la durée du chantier et à assurer la sécurité des entreprises mobilisées. Il permet de limiter la durée de gêne aux riverains en imposant des contraintes fortes à l'entreprise titulaire des travaux, qui devra mobiliser son personnel sur des postes de travail de jour et de nuit.

Les périodes de travaux sont les suivantes :

- du mardi 10 juin au jeudi 12 juin : coupure complète de jour et de nuit puis circulation alternée le vendredi 13 juin
- du lundi 16 juin au vendredi 20 juin et du lundi 23 juin au vendredi 27 juin : coupure complète de nuit et circulation alternée de jour
- du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet et du lundi 7 juillet au mardi 8 juillet : circulation alternée uniquement de nuit entre 19h00 et 6h00

En dehors de ces périodes, la circulation sera rétablie sur la RN66 dans les deux sens de circulation.

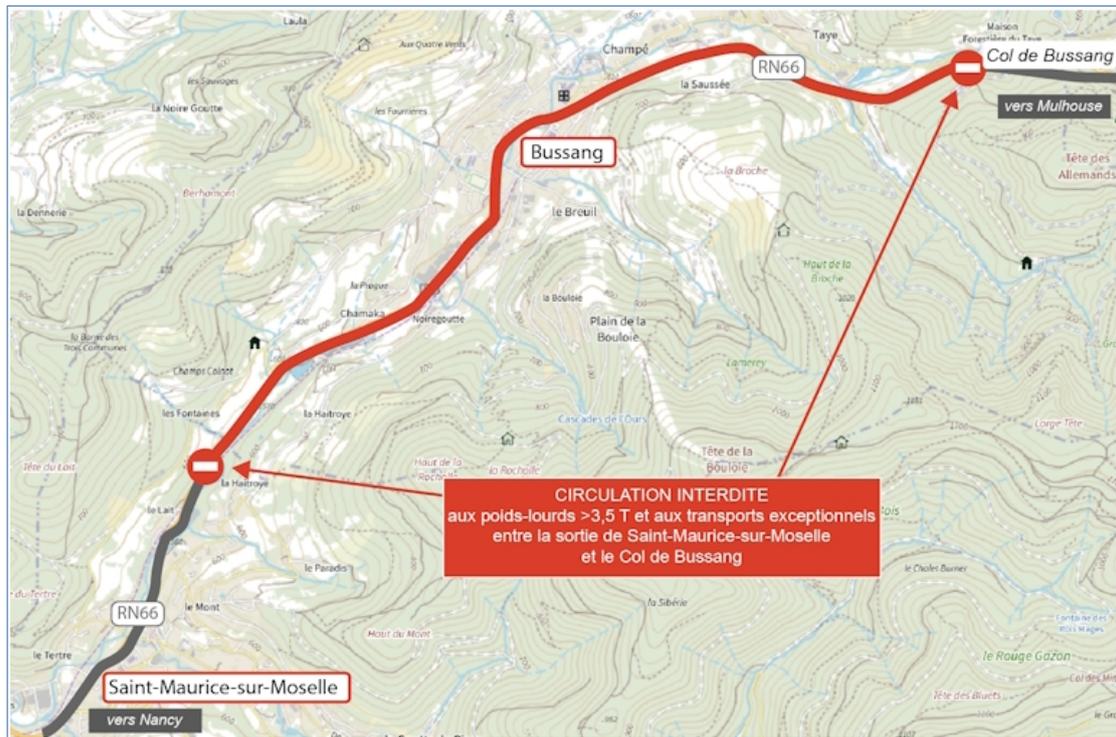
>> Hors samedis et dimanches, les déviations et restrictions de circulation sur la RN66 sont les suivantes du 10 juin au 8 juillet :

Pour les véhicules et poids-lourds de plus de 3,5T, y compris les transports exceptionnels

- Une interdiction de circulation du lundi 6h au vendredi 19h, dans les deux sens, de la sortie de Saint-Maurice-sur-Moselle au col de Bussang (schéma A). Car aucun réseau routier de déviation en proximité n'a la capacité d'accueillir la circulation de poids-lourds, y compris en desserte locale.
- Déviation obligatoire pour les poids-lourds en transit via le col de Bussang, par le contournement sud du massif Vosgien (schéma B), entre Remiremont (88) et Cernay (68). L'allongement du parcours Vosges/Alsace est estimé à environ 50 km.
- Les itinéraires de déviation sont levés les samedis et dimanches.
- L'interdiction permanente de franchissement du col de Bussang entre 22h et 6h faite aux véhicules de plus de 19T reste applicable¹.

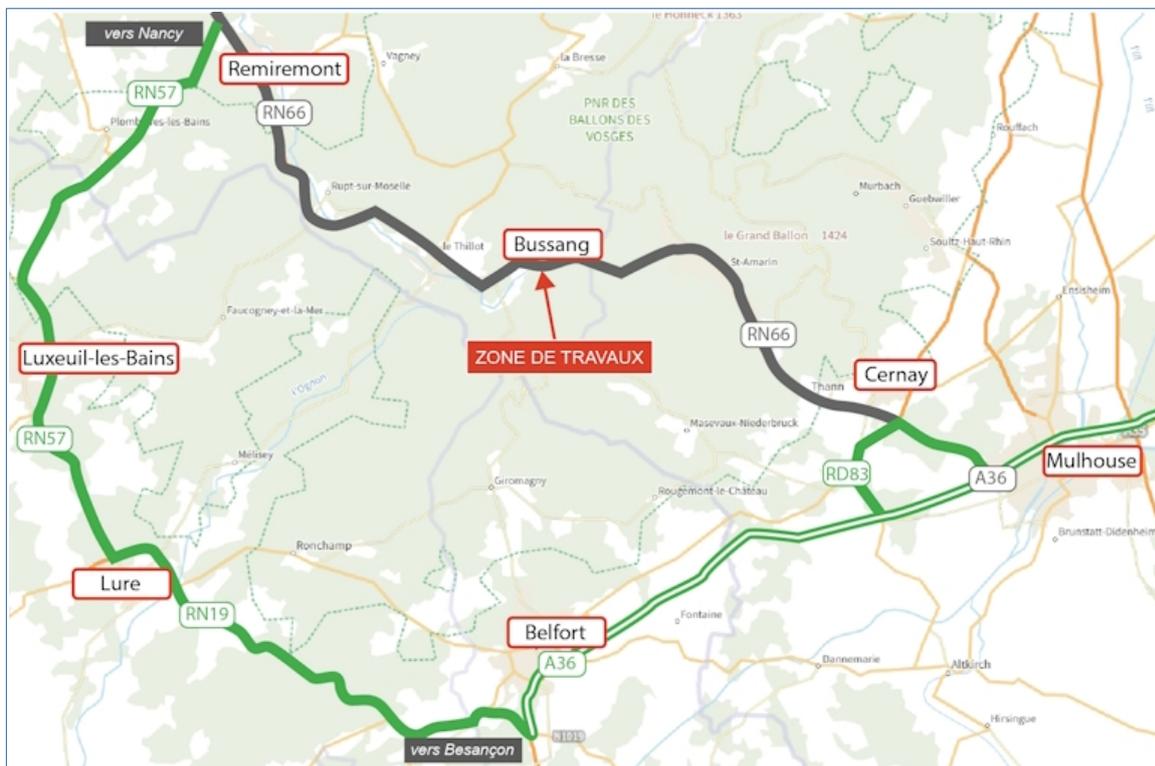
¹ Les dispositions de l'arrêté préfectoral 2023-DIRE-Est-SPR-88-003 portant réglementation permanente de la circulation sur les routes nationales 66 et 2066 du 05/12/2023. § 4.5 : Il est interdit de circuler aux véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé est supérieur à 19 t, de 22h à 6h dans les deux sens de circulation du PR 37+000 au PR 38+520 (franchissement du col de Bussang).

Schéma A



Interdiction de circulation au poids-lourds sur la RN66 du mardi 10 juin au mardi 8 juillet inclus.

La déviation Schéma B



Pour tous les autres usagers

La circulation se fera par alternat sur la RN66 ou par déviations locales sur le réseau communal, selon les phases du chantier. La circulation de tout véhicule de plus de 2,60m de large est impossible sur la RN66 et sur les déviations locales mises en place.

Phase 2 : du 30 juin au 3 octobre 2025

Pendant cette période, des travaux de réhabilitation et de consolidation du mur de Bussang seront réalisés suite à l'effondrement qui a eu lieu le 13 décembre 2023, ainsi que des travaux de réhabilitation du pont voûte situé au droit du ruisseau de La Feigne sur le territoire de la commune de St-Maurice-sur-Moselle.

2.1 - Réparation d'un mur à Bussang

Dates prévisionnelles

Du lundi 30 juin au vendredi 3 octobre 2025

> Alternat de circulation jour et nuit à tout véhicule.

> Pour rappel : du 30 juin au 8 juillet : en raison des travaux de chaussée « phase 1 », accès interdit aux poids-lourds de plus de 3,5T et transports exceptionnels entre Remiremont (88) et Cernay (68). Déviation obligatoire *via* RN57, RN19, A36, RD83 (voir schéma B).



2.2 - Réparation du Pont de la Feigne à Saint-Maurice-sur-Moselle

Dates prévisionnelles

Du mardi 15 juillet au vendredi 19 septembre 2025

> Alternat de circulation jour et nuit à tout véhicule.



III – Ce qu’il faut retenir

Du 10 juin au 8 juillet :

- >>> des coupures complètes de la circulation et ponctuellement sous alternat (hors week-end)
- >>> une interdiction de circulation aux poids lourds de plus de 3,5T et transports exceptionnels, avec déviation obligatoire (hors week-end)

Du 30 juin au 3 octobre :

- >>> un alternat par feux nuit et jour à tout véhicule



IV – Annexe – Le réseau de la DIR Est au 1^{er} janvier 2025

Le réseau de la DIR Est au 1er janvier 2025

Décision ministérielle du 4 janvier 2023





Contact presse :
Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 61 85 18 66

